

# FRANCE FORMATION ROUTIERE CHAZOT

SARL au capital de 7 623 €uros

**Formations professionnelles :** Permis - BE - C 32T - CE 44T - D CAR, **FIMO et FCO Marchandises**  
**Bureau de renseignements / Site FIMO et FCO :** 75 A route de Tain - 26600 MERCUROL – Tel : 04.75.43.50.86 Fax : 04.75.42.20.13  
**Piste Poids Lourds :** 30, Rue Gay Lussac - 26600 PONT DE L'ISÈRE.  
**Email :** [auto-ecole@ffrchazot.com](mailto:auto-ecole@ffrchazot.com) **site Internet :** [www.ffrchazot.com](http://www.ffrchazot.com) **SIRET :** 344 321 260 00046 –  
**APE :** 8553Z – **Déclaration d'activité n°** 82 26 00 31 526 - **Agrément Préf.:** 0459 – **Agrément DREAL (FIMO/FCO) :** 22.f.ffr.01

---

## PROGRAMME DE FORMATION PERMIS DE CONDUIRE CATEGORIE C

(Articles L.6353-1 à L.6354-3, R.6353-1, R.6353-2, D. 6353-2 et D.6353-4 du Code du Travail)

Le présent programme retrace les différentes étapes intermédiaires à parcourir par le stagiaire en vue d'atteindre l'objectif de la formation du permis de conduire de la catégorie C 32 Tonnes pour l'épreuve hors circulation (plateau) et pour l'épreuve circulation.

### - Le niveau de connaissances préalables requis pour poursuivre la formation

Le stagiaire, avant son entrée en formation, pour être en mesure de suivre la formation doit remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire du permis B
- Etre âgé de 21 ans révolus
- Etre reconnu apte à la visite médicale du groupe lourd
- Maîtriser la langue française, lue, écrite et parlée

### -Les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

En vertu des dispositions de l'article L 6353-1 alinéa 1<sup>er</sup> du Code du Travail, les moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement utilisés sont les suivants :

#### -Les moyens techniques

- Salle de formation avec vidéoprojecteur pour les cours de codes ;
- 5 Pistes d'entraînement ;
- 5 véhicules de marque RENAULT (2 midlum, 2 premium, et 2 « T »)
- Epreuve Hors Circulation :
  - R.S.E. (Règlementation Sociale Européenne)
  - Les documents de transport.
  - Règlementation concernant les temps de conduite et de repos
  - Vitesse des véhicules poids lourds
  - Utilisation du chronotachygraphe numérique.
  - Signalisation
  - Priorité de passage. Croisements et dépassements.
  - Règles de circulation. Visibilité et éclairage.
  - Poids et dimensions des véhicules et équipements.
  - Distances de sécurité, d'arrêt et de freinage.
  - Manœuvres à allure réduite en marche avant et en marche arrière
  - Etre capable de détecter une anomalie mécanique pouvant avoir une incidence sur la sécurité
  - Etre capable de vérifier l'état global intérieur et extérieur du véhicule ainsi que le fonctionnement des différents organes de celui-ci
- Epreuve en circulation :
  - Prise en compte du véhicule. Vérifications avant le départ.
  - Connaissance du tableau de bord. Vérification du chargement.
  - Circulation en ville et sur route
  - Maîtrise du gabarit, de la boîte à vitesses et des organes mécaniques du véhicule

-Les méthodes pédagogiques :

L'emploi du temps sur 2 semaines permet une progression régulière des apprentissages. Durée 78 heures Lieu de la formation : 30 rue Gay Lussac 26600 PONT DE L'ISERE

-Les moyens d'encadrement

- Monsieur Thierry CHAZOT, engagé le 1<sup>er</sup> septembre 1986, gérant non salarié, moniteur groupe lourd titulaire du CAPEC
- Madame Nadège CHASSARD, engagée le 18 Décembre 2017 en CDI, monitrice groupe lourd titulaire du BEPECASER
- Monsieur Guillaume ARGOUD, engagé le 22 Février 2021 en CDI, moniteur groupe lourd titulaire du BEPECASER
- Madame Eloïse CORTESE, engagée le 2 Novembre 2021 en CDI, monitrice groupe lourd titulaire du TP ECSR
- Monsieur Christopher VERVINCK, engagé le 2 Mai 2022 en CDI, moniteur groupe lourd titulaire du TP ECSR

**- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats**

-La réalité du suivi des formations est rapportée par la signature de la feuille de présence à la fin de chaque demi-journée de formation par chaque stagiaire ;

-L'appréciation des résultats se fait par des tests d'évaluation :

- Evaluation de l'épreuve hors circulation ;
- Evaluation de l'épreuve en circulation